AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022_09_26_03-DE Reçu le 28/09/2022 Publié le 28/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil

Municipal: 27 Nombre de conseillers

en exercice: 26 Présents: 20

Excusés-Absents: 06 Délégations: 01

<u>Date de Convocation</u> : <u>vendredi 16 septembre</u>

2022

<u>Date d'affichage</u>: <u>Vendredi 16 septembre</u>

2022

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 16 septembre 2022, sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.

Etaient présents :

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET

Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints

M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M.

DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GUINOT Jean-François, M. TEXIER Christophe, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. GAULTIER Tom, Mme BOURDIER

Elise

<u>Délégations</u>: Mme MANCEAU Emmanuelle à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/09/26 N°03

<u>3 - Finances – Pôle social et solidaire, signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine</u>

Annule et remplace la délibération n°2 du 04/07/2022

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Confolens, petite Ville de Demain, souhaite créer un pôle social et solidaire regroupant en un lieu unique l'épicerie sociale de la Grande Famille Confolentaise, Les Restos du Coeur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, EMMAUS et le CEDIFF.

Les enjeux pour la commune de Confolens sont de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes en apportant aide et assistance aux personnes démunies ou qui en éprouvent le besoin.

Il est envisagé que le pôle social et solidaire se situe Avenue de la Libération et s'implante dans un ancien bâtiment à usage commercial de 1270m² disposant d'un grand parking de 1200m² (parcelles Al 162, Al 164, Al 167, Al 171.

Il est proposé que le portage de l'opération soit confié à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Une convention doit être passée entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et la commune qui arrête les conditions de réalisation de l'opération notamment les conditions de remboursement des dépenses prévisionnelles. Elle est annexée à la présente délibération.

AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022_09_26_03-DE Reçu le 28/09/2022 Publié le 28/09/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour qu'il assure l'acquisition et le portager foncier des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants qui pourraient y être attachés.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 27 septembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens